



Droit à l'image

Par MarcAntoinetoulliou

Bonsoir j'aurais besoin d'un renseignement, je viens de faire partie d'un tournage ou nous sommes deux personnes interviewées pour une session de recrutement national pour une grosse boîte de transport national, j'ai réussi à cadrer le nombre d'années et les supports sur laquelle allait être diffusé la vidéo (tous les réseaux sociaux de l'entreprise, sur les supports internes et sur l'ensemble des salons de recrutement ou l'entreprise sera présent , et j'ai aussi demandé une contrepartie financière!! justement c'est là où j'ai une question on me dit qu'il ne peut pas y avoir de contrepartie financière puisque l'interview n'est pas vendu à des tiers je suis plutôt étonné de la réponse de mon DRH pouvez-vous me confirmer cela ?

Par vivi2501

bonjour,

vous pourriez vous renseigner auprès de la CNIL

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous vouliez être rémunéré, il fallait négocier avant le tournage.
C'est votre employeur ?

Par Heloise Chalifour

Bonjour,

Je pense également qu'il fallait clarifier tout cela avant l'interview même.